

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Enquête publique : projet de
l'entreprise DESOTEC.**

Délibération affichée

Le 22/12/2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2023 N° 9

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 14 décembre 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, M. Hoberg, Mme Domart, M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; Mme Cousin, MM. Bollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM Czepik, Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Leroux, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Hu, Mmes Julie Hoberg, Ricart et Porquet.

Etaient absents : MM Antochewicz et Bugzel.

M. Norel, Mme Godart, MM Codevelle, Gayot, Clabaux, Mmes Ledée, Nuez, MM Joly et Gouillard avaient donné respectivement procuration à Mmes Domart, Gauthier, MM Switalski, Blondel, Mmes Lépine, Baclet, Antkowiak, MM Czepik et Antochewicz (absent du Conseil Municipal).

Monsieur Bernard Bollier a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une enquête publique a lieu du 20 novembre au 20 décembre 2023 concernant le projet de construction d'une usine de réactivation de charbons actifs d'une surface de 18 890m² de plancher dans la zone industrielle de Ruitz, sur un terrain de six hectares situé sur les communes de Ruitz et Houchin (zone industrielle de Ruitz, 665 rue de la Perelle).

La société DESOTEC, dont le siège social est situé à Boeschepe (59 299), est engagée depuis 1990 dans le développement et le déploiement de dispositifs mobiles de traitement des effluents industriels et des pollutions accidentelles. La société propose aux collectivités et aux industriels européens une gamme de filtres à charbons actifs, adaptés à la purification de l'air, des liquides et des gaz produits par leurs activités. La particularité de ces charbons est qu'ils sont en partie régénérables après application d'un traitement thermique, permettant l'élimination des composés chimiques et polluants absorbés. Afin de boucler son cycle, DESOTEC exploite depuis 2004 ses propres fours de réactivation, localisés à Rouler, en Belgique.

Pour assurer la pérennité de son influence européenne et française, la société DESOTEC souhaite implanter une seconde usine de réactivation des charbons actifs dans le Pas-de-Calais, à cheval sur les communes de Ruitz et Houchin.

L'activité principale du site de Ruitz-Houchin sera la réactivation de charbons actifs saturés en composés chimiques et/ou polluants par traitement thermique dans quatre fours à pyrolyse. Le site aura la capacité de réactiver 48 000 tonnes de charbons actifs saturés par an.

Une activité de logistique sera également effectuée avec la réception de charbon actif neuf, son conditionnement et sa distribution. De plus, une zone du site servira de plateforme de transit de charbon actifs saturés, en attente de transfert vers les autres usines de réactivation du groupe ou des sites de valorisation énergétiques pour des qualités qui ne sont pas réactivables.

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Afin d'assurer le recyclage de ces différents charbons saturés, le site de Ruitz emploiera 140 personnes et accueillera :

- des bureaux ;
- un entrepôt d'environ 6 500 m², composé de trois cellules ;
- une unité de régénération (quatre fours, des zones de criblage, conditionnement et d'imprégnation et des équipements de traitement de fumées) ;
- des équipements : transformateurs électriques, chaudières à gaz, stockages de gaz et de produits chimiques ;
- des installations annexes : station de traitement, unité de production de gypse, laboratoire, stations de lavage.

Le projet est découpé en trois phases, la phase 1 (mise en service des fours FF1 et FF2), la phase 2 (mise en service du four FF3) et la phase 3 (mise en service du four FF4) avec des échéances de mise en service respectives de mi-2025, 2029 et 2031.

S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement et une opération d'aménagement prévoyant une emprise au sol supérieure à 10 000m², le projet est soumis à une autorisation environnementale incluant une enquête publique. Bien que la commune ne soit pas directement impactée par le projet, elle est dans le rayon d'affichage de l'enquête publique.

Par conséquent, aux termes de l'article 9 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes situées dans le rayon d'affichage doivent donner un avis sur le projet de l'entreprise DESOTEC France au plus tard le 4 janvier 2024.

Après avis de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de l'entreprise DESOTEC France d'implanter une seconde usine de réactivation des charbons actifs dans le Pas-de-Calais, à cheval sur les communes de Ruitz et Houchin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2023

Application agréée E-legalite.com